

Décision individuelle n°2020- 0335  
du 13 août 2020

Retrait d'articles de la boutique

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les articles suivants sont retirés de la vente à compter du 13 août 2020, afin d'être transférés dans le stock de dons, et distribués au personnel de la régie technique dans le cadre d'une dotation d'habillement professionnel.

	désignation	Nombre
M	T-shirt Blue navy HOMME	9
XL	T-shirt Blue navy HOMME	1
XXL	T-shirt Blue navy HOMME	2

La directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes

Anne LEGILE

